

HPV. EN PARLER,
C'EST DÉJÀ
SE PROTÉGER !

Dès 11 ans, le vaccin
limite les risques de cancers
à l'âge adulte.



CAMPAGNE

Vaccination HPV. Collèges de Nouvelle-Aquitaine

Vaccination contre les papillomavirus en milieu scolaire

A l'occasion de la présentation de la campagne de vaccination dans les collèges par l'ARS Nouvelle-Aquitaine aux chefs d'établissement, la mise à disposition du support de présentation est complétée par les questions qui y ont été posées.

| Modalités de communication avec les familles

Qu'est-il prévu pour les familles éloignées du numérique ? Cette communication est anticipée. Les dialogues avec les centres de vaccination et vos collèges en amont de cette campagne devront permettre de prévoir un passage papier lorsque la dématérialisation n'est pas possible. Cela est un point de vigilance important pour lutter contre les inégalités de santé. Également, des outils PrevHPV seront transmis aux centres de vaccination.

Cette disposition sera-t-elle valable dans les zones blanches ? Oui, une solution matérielle sera également disponible dans ces cas.

Les collèges auront-ils accès à l'interface numérique à destination des familles pour pouvoir aider ? Un accès à la plateforme sera possible mais pas aux données car celles-ci sont confidentielles. Pour accompagner ses familles, l'ARS vous transmettra le guide utilisateur pour que vous puissiez vous approprier l'interface de recueil des autorisations parentales.

Concernant les relances visant à récupérer les autorisations parentales, un taux de réponse est fixé ? Il n'y a pas encore d'éléments fixés. La campagne se base sur les expériences déjà menées en France qui montrent en moyenne 65% de réponses dont 48% de réponse positive (permettant de vacciner 25% des élèves). Ces expérimentations montrent une dynamique différentes à celle contre le Covid en milieu scolaire notamment au regard du caractère protecteur de la vaccination HPV contre de nombreux cancers.

Les messages à transmettre seront travaillés par l'ARS ? Oui, l'ARS transmettra des éléments « prêts à envoyer ». Un site dédié sera également disponible sur le site de l'ARS. Aussi, tous les professionnels de la région seront sensibilisés pour se faire les relais de la campagne en milieu scolaire.

Pouvez-vous préciser la partie sur la communication avec les élèves de 6^{ème} ? Les élèves évoqués sont ceux effectivement ceux actuellement en 6^{ème} pour que leur parents soient contactés avant les vacances de cet été pour qu'ils soient prêts dès l'entrée en 5^{ème}.

D'autres journaux que Sud-Ouest seront mobilisés ? Oui, l'idée est de relayer l'information par la presse locale quotidienne.

**HPV. EN PARLER,
C'EST DÉJÀ
SE PROTÉGER !**

Dès 11 ans, le vaccin
limite les risques de cancers
à l'âge adulte.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

CAMPAGNE

Vaccination HPV. Collèges de Nouvelle-Aquitaine

| Actions à mener par le collège et son chef d'établissement

Faudra-t-il se rendre dans un CDV ? Non, c'est le centre de vaccination qui vient à vous. Les centres prennent contact avec les collèges. Ceux-ci ont été sélectionnés pour former un maillage territorial vous permettant de ne pas vous déplacer.

Les élèves doivent-ils se déplacer en centre de vaccination ? Non, ce sont les centres qui se déplacent dans les collèges.

Quel est le rôle du chef d'établissement pour résumer ? Le chef d'établissement fait planning de la vaccination, met à disposition une salle et s'assure que le lien avec les familles se fait bien, que cela soit de manière dématérialisée ou non.

Quels moyens des collèges seront mobilisés ? Un local, comme l'infirmerie ou une bibliothèque. Concernant les personnels, ceux de la vie scolaire peuvent l'être pour chercher 5 enfants par 5 enfants jusqu'à la salle de vaccination, puis les raccompagner en salle de classe.

Des rémunérations sont-elles prévues à ce regard ? Pas au niveau de l'ARS, cette question peut être posée au ministère de l'éducation qui est co-porteur de la campagne.

Des recrutements de médecins scolaires sont-ils prévu pour pallier le déficit chronique de médecins scolaires ? Ce n'est pas de la compétence de l'ARS.

| Divers

Pourquoi cette vaccination n'est pas obligatoire ? Rendre une vaccination obligatoire est compliquée.

Les médecins généralistes ont-ils été consulté ? Oui, un travail entre l'ARS, les ordres et les URPS est effectué depuis le début. Un document co-signé entre l'Ordre et le DG ARS est prévu à cet effet. Cette campagne est construite en concertation avec tous les partenaires.

Pourquoi des cliniques privées sont-elles mobilisées ? Les structures publiques et privées seront financées de la même manière pour permettre un maillage territorial au plus près des besoins des collèges.

Une prime pour le chef d'établissement et son adjoint est-elle prévue ? L'ARS n'est pas compétente sur ce sujet, à voir avec la rectrice